



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon  
66 280 SALEILLES  
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Séance du Lundi 15 Juin 2026**

| Date de la Convocation au Comité Syndical | Nombre de conseillers Titulaires en exercice | Nombre de conseillers Suppléants en exercice | Présents | Procurations | Voix | Absents |
|---|--|--|----------|--------------|------|---------|
| 08/06/2026                                | 40   | 40   | 27       | 1            | 28   | 13      |

### Délibération N° 2026 – 52

**L'an deux mille vingt-six et le quinze juin**, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, **convoqué le 08 juin 2026**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président**.

#### Etaient présents :

**MMES.** Myriam DARDENNE \_ Marie-Ange DESTAVILLE \_ Jacqueline IRLES \_ Maya LESNÉ \_ Alexandra MAILLOCHAUD \_ Stéphanie MARTINEZ \_ Christine RODRIGUEZ \_ Sylvie TORRES.

**MS.** Jean-Marc BASSAGET \_ Germain BOCKTAELS \_ Yannick CALLAREC \_ Hervé CAMSOULINES \_ Alain CORDERO \_ Jordi DELCLOS \_ Max FORT \_ Jean-Louis FOUR \_ Marc MODICA \_ Jean-André MAGDALOU \_ Christophe MANAS \_ Jean-Charles MORICONI \_ Patrice PARE \_ Jean-François REGNIER \_ Robert STEFAN \_ Jean-Jacques THIBAUT \_ Laurent TOIX \_ Jean-Claude TORRENS \_ Jean-Louis TORRES.

#### Etaient absents et excusés :

**MMES.** Isabelle DE NOELL-MARCHESAN \_ DUGOR-SUCH Sandrine \_ Catherine LAURENT \_ Myriam POLATO.

**MS.** Michel AMOROS \_ Thierry DEL POSO \_ Steve FORTEL \_ DE MAURY Loïc \_ Philippe LEMAIGRE \_ Antoine MELGAR \_ Harold SOUILLER \_ Max TIBAC \_ Pierre ORTAL.

#### Avaient donné procuration :

M. Harold SOUILLER à Maya LESNÉ.

#### Assistaient également à la séance :

MMES : BOSSOREIL Sandrine \_ PERRÉE Isabelle \_ PLAGNES Christelle \_ VERGNES Lorie.

MS. JORDA Edmond \_ MIVIÈRE Roland.

#### A été élu secrétaire de séance :

M. Max FORT

### Désignation des représentants à l'association Arbre et paysage 66

Dossier présenté par : Jean-Claude TORRENS, Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Le Président informe qu'Arbre et Paysage 66 est une association loi 1901, dont l'objectif est de promouvoir le rôle de l'arbre hors forêt et des haies champêtres, ainsi que de favoriser leur implantation et leur préservation afin de protéger l'environnement naturel.

Les missions principales sont :

**Sensibiliser :** Faire découvrir et valoriser les rôles essentiels des arbres et des haies champêtres pour l'agriculture, la biodiversité, la qualité de l'eau, le climat et les paysages.

**Préserver et gérer durablement :** Accompagner la gestion de la trame arborée des Pyrénées-Orientales en lien avec les acteurs locaux, pour maintenir les services écologiques des haies et des arbres.

**Planter :** Créer ou restaurer des haies durables, pensées pour renforcer la résilience des territoires face aux enjeux agricoles, climatiques et environnementaux. Favoriser l'utilisation de plants d'origine locale, adaptés aux milieux méditerranéens et favorables à la biodiversité locale.

Les outils et dispositifs d'action :

- Accompagnement technique personnalisé pour collectivités, agriculteurs et particuliers (plantation et régénération naturelle assistée)
- Plans de gestion et audits des trames arborée existantes
- Récoltes de graines en milieu naturel selon le cahier des charges de la marque Végétal local
- Animations et formations ciblées
- Mobilisations des financements publics et privés adaptés
- Projets expérimentaux

Dans un contexte de préservation de la ripisylve et des haies, il est pertinent que le SMBVR participe à un réseau promouvant le rôle de l'arbre.

Monsieur le Président propose :

De faire un appel à candidature pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le syndicat à ce poste et de prendre acte de la candidature de Mme Maya LESNÉ en tant que déléguée TITULAIRE et de prendre acte de la candidature de M. Germain BOCKTAELS en tant que délégué SUPPLÉANT.

Le Président informe le Comité que la cotisation annuelle à l'association est fixée à 150€.

**Le comité, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adhésion du SMBVR à Arbre et Paysage 66 pour le montant de 150.00 par an;
- **DÉSIGNE Mme Maya LESNÉ** en tant que déléguée **TITULAIRE** pour représenter le syndicat et siéger au sein de cette association.
- **DÉSIGNE M. Germain BOCKTAELS** en tant que délégué **SUPPLÉANT** pour représenter le syndicat et siéger au sein de cette association.
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal
- **AUTORISE** le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

**Pour : 28 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

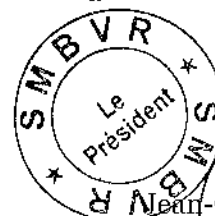
**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 JUIN 2026

COURRIER



Le Président

Nean-Claude TORRENS